



Père Cyril GELEY  
vicaire général

Nice le 25 février 2021 à 15h

Objet : confinement partiel

Au moment où ce fil info est envoyé, la préfecture des Alpes-Maritimes n'a pas encore publié l'arrêté préfectoral réglant la question du confinement durant le week-end dans un certain nombre de communes du département. Sans doute, la préfecture veut éviter un référé-liberté auprès du tribunal administratif avant le premier week-end et publiera le plus tard possible l'arrêté. Comme je l'ai écrit aux curés mardi, il est peu vraisemblable que les célébrations puissent se tenir du vendredi 18h au lundi 6h. En revanche, contrairement ce qui a été écrit dans Nice-Matin, il n'y a pas de raisons que les lieux de cultes soient fermés puisque cela n'a jamais été le cas durant les précédents confinements.

Evidemment, nous pouvons regretter que la proposition qui a été faite à la préfecture de limiter la durée des offices à 30 minutes afin de permettre aux fidèles de participer à la messe dominicale dans l'heure permise de sortie, n'ait pas trouvé d'écho. Peut-être aurons-nous une bonne surprise lors de la publication de l'arrêté, mais cela paraît fort improbable.

Je ne pense pas que la préfecture empêchera la tenue des célébrations d'obsèques qui pourraient se dérouler les samedis.

Là où c'est matériellement possible, il paraît pertinent de maintenir les églises ouvertes, et d'y prévoir un accueil pour les personnes qui y viendront dans le cadre de leur sortie d'une heure.

Cette situation est peut-être une opportunité de prévoir des propositions en semaine en particulier en direction des fidèles qui travaillent et qui ne pourront pas pratiquer le dimanche.

Dès que l'arrêté préfectoral sera connu, Mgr Marceau publiera un communiqué officiel.

Je suis désolé de ne pas pouvoir vous donner actuellement plus d'informations.

Avec mes prières et mon soutien

Cyril GELEY  
Vicaire Général